



**CONCOURS INTERNE DES 20 ET 21 FÉVRIER 2017
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT 5)

OPTIONS A, B, C

OPTION A :	pages 2 à 3
OPTION B :	pages 4 à 9
OPTION C :	page 10

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options, votre copie sera notée zéro.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie **l'option** dans laquelle vous allez composer ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Pour l'épreuve de **comptabilité**, l'usage d'une calculatrice non programmable ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) est autorisé.

Pour les autres matières, l'usage d'une calculatrice, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **10 pages** numérotées.

OPTION A : Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et / ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières

Trois sujets au choix

Trois sujets sont proposés. Vous ne devez traiter que l'un de ces trois sujets (A1 ou A2 ou A3). Vous reporterez en début de copie l'intitulé du sujet choisi. Si vous composez dans plusieurs sujets, votre copie sera notée zéro.

Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte. Toutes les réponses doivent être justifiées.

A1 : Sujet d'ordre juridique douanier

- 1) Décrivez les principes fondamentaux du manquement à l'obligation déclarative.
- 2) Quels sont les différents cas de manquement à l'obligation déclarative que l'on peut relever ?
- 3) Qu'appelle-t-on « communauté d'intérêt » en matière de manquement à l'obligation déclarative ?
- 4) Expliquez l'audition libre en matière de manquement à l'obligation déclarative. Quelles peuvent être les suites procédurales d'une telle audition ?
- 5) Qu'est-ce que le blanchiment douanier ? L'origine illicite des fonds peut-elle être présumée ?
- 6) Qu'est-ce que DALIA et quel est son intérêt en matière de lutte contre la fraude ?

A2 : Sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales

Vous êtes contrôleur(se) dans un pôle énergétique.

- 1) Présentez les principales applications douanières utilisables par les opérateurs dans le domaine des produits énergétiques. Vous décrirez sommairement leurs grands principes de fonctionnement.
- 2) Définissez ce qu'est le gazole sous condition d'emploi. Quels sont les enjeux liés à son utilisation et quels sont les principaux risques de fraude ?
- 3) Vous intervenez dans un dépôt pétrolier qui est un entrepôt fiscal de stockage pour un recensement douanier. Quels pouvoirs du code des douanes mettez-vous en œuvre pour effectuer votre contrôle physique et documentaire ?
- 4) Comment formalisez-vous votre intervention ? Quel(s) acte(s) de procédure devra (devront) être rédigé(s) ?
- 5) Le résultat du recensement fait apparaître un déficit. Quelles suites envisagez-vous ? Une infraction douanière peut-elle être relevée ?
- 6) Quelle est, selon vous, la finalité de la réorganisation des services dans la gestion des acteurs de la filière des produits énergétiques ?

A3 : Sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance

I/ Question :

Comment les titulaires de droits sur une marque peuvent-ils demander la protection de leurs droits de propriété intellectuelle auprès du service des Douanes. Quelle est la durée de cette protection ? Quelle application douanière permet de consulter ces demandes ?

II/ Cas pratique :

Contrôleur(se) chef d'équipe à la BSI de Mulhouse, vous êtes chargé(e) d'effectuer un contrôle dans le centre de tri d'un opérateur de fret express de l'agglomération de Mulhouse.

1) Quel pouvoir mettez-vous en œuvre pour effectuer ce contrôle et quelles sont les modalités de son exercice ?

2) Vous êtes reçu(e) par le responsable local de l'agence de fret express qui vous présente trois chariots remplis de colis. Vous procédez avec votre équipe à la visite de ces colis.

Le contrôle permet notamment la découverte d'une dizaine de colis renfermant des marchandises manifestement contrefaisantes (textiles, chaussures, maroquinerie) en faible quantité.

Quelle infraction relevez-vous pour ces marchandises ? Quels actes de procédure pouvez-vous rédiger pour saisir ces marchandises sur le champ et sous quelles conditions ?

3) Le contrôle permet également la découverte d'un colis renfermant deux cents coques de téléphones portables que vous soupçonnez de contrefaire une marque connue. Ce colis est adressé à un particulier qui, après vérification, est un auto-entrepreneur qui effectue des ventes sur Internet d'accessoires pour téléphones portables.

Quelle procédure mettez-vous en œuvre pour vous assurer du caractère contrefaisant de ces marchandises ? Détaillez le déroulement chronologique de cette procédure.

4) Une fois le caractère contrefaisant confirmé, le service contentieux vous autorise à terminer cette affaire par une transaction douanière comportant l'abandon des marchandises et le paiement d'une pénalité de 500 €. Comment procédez-vous concrètement et quel acte de procédure rédigez-vous ?

5) Lors de ce contrôle, vous avez contrôlé un colis qui renferme plusieurs dizaines de boîtes de médicaments que vous avez identifiées comme étant des produits dopants et anabolisants. Devant l'ampleur de cette constatation, votre hiérarchie envisage de mettre en place une livraison surveillée. Quel acte rédigez-vous lors de la découverte du colis ? Quels sont les principes de la livraison surveillée ? Quel article du code des douanes prévoit ce pouvoir et quelles sont les formalités à respecter pour sa mise en œuvre ?

OPTION B : Comptabilité privée

Remarques préliminaires :

- *Les exercices sont indépendants les uns des autres.*
- *Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*
- *L'unité monétaire utilisée est l'euro. Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus proche.*
- *À défaut d'autre précision dans l'énoncé :*
 - *Les montants s'entendent toutes taxes comprises ;*
 - *Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable aux opérations taxables est de 20 % ;*
 - *L'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;*
 - *L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé sur 5 ans ;*
 - *Les clients règlent à 30 jours ;*
 - *Les fournisseurs sont payés à 30 jours.*

Exercice n° 1 :

Comment est affecté le résultat de l'exercice à la clôture de l'exercice comptable ?

Exercice n° 2 :

Vous êtes comptable au sein de la société DEFI au mois de juin de l'année N.
On vous demande d'enregistrer les écritures suivantes au livre journal :

- 1) 01/06 : Vente de marchandises pour 8 000 € HT au client AMIS. La société DEFI accorde une remise de 5 %. Les frais de transports s'élèvent à 100 €.
- 2) 03/06 : Achat d'un véhicule de tourisme d'une valeur de 22 000 € TTC au garage TOTOYA.
- 3) 04/06 : Un acompte de 1 000 € est versé à un employé de la société.
- 4) 05/06 : La société DEFI remet à l'escompte la lettre de change relevé (LCR) 123 pour un montant de 15 000 €. La date d'échéance était fixée au 30 juin.
- 5) 06/06 : Paiement du loyer des locaux de la société, pour un montant de 1 000 €, par chèque, auprès de la société CHOIX IMMO.
- 6) 08/06 : Réception de la banque de l'avis de crédit suivant relatif à la LCR 123 :
 - Taux d'escompte 8 %
 - Commission 50 €

7) 15/06 : Achat de marchandises au fournisseur danois MASK pour un montant de 40 000 couronnes danoises.

Le cours est le suivant : 1 euro = 7,4405 couronnes danoises.

8) 18/06 : Acquisition de 60 actions d'une valeur unitaire de 120 €. Les frais d'acquisition s'élèvent à 200 € hors taxes.

9) 20/06 : Vente de marchandises pour 7 000 € au client BOLIEU. La société DEFI accorde une escompte de règlement de 4 %.

10) 23/06 : Encaissement de la facture n° 2456 du client américain YOUNG.

La société DEFI a vendu des marchandises le 15/05 pour un montant de 5 000 \$ (1 \$ = 0,92 €)

Le cours au 23/06 est de 1 \$ = 0,95 €.

11) 27/06 : Liquidation de la paie du mois de juin :

Salaire brut : 12 750 €

<i>Nature des cotisations</i>	<i>Cotisations sociales salariales</i>	<i>Cotisations patronales</i>	<i>Total</i>
Sécurité sociale	1 489,2	3 450,36	4 939,56
Assurance chômage	389,56	615,39	1 004,95
Caisse de retraite	625,47	845,36	1 470,83

12) 30/06 : Règlement de la paie de juin et des cotisations sociales par virement bancaire.

Exercice n° 3 :

La société BOCANA vous fournit l'état des stocks suivant au 31/12/N :

<i>Nature des stocks</i>	<i>Stocks initiaux</i>	<i>Stocks finaux</i>
Marchandises	3200	2100
Produits finis	1500	2750

1) Enregistrez les écritures de régularisation des stocks au 31/12/N.

2) Il reste des fournitures de bureau non stockées pour une valeur de 450 € HT. Enregistrez l'écriture de régularisation au 31/12/N.

3) Les ristournes à accorder aux clients sur les ventes du dernier trimestre s'élèvent à 275 € HT. Les factures d'avoir seront transmises en janvier N+1. Enregistrez l'écriture de régularisation au 31/12/N.

4) Des marchandises ont été livrées par le fournisseur JUMP le 15 décembre pour un montant de 800 € HT. La facture ne parviendra à la société BOCANA qu'en janvier N+1. Enregistrez l'écriture de régularisation au 31/12/N.

5) Au 31/12/N, la société BOCANA vous fournit les éléments suivants :

<i>Société</i>	<i>Créance TTC en N</i>	<i>TVA</i>	<i>Dépréciation constituée en N-1</i>	<i>Règlement obtenu en N (TTC)</i>
ROSA	8 400 €	20 %	0	0
RITA	12 000 €	20 %	3 000 €	4 800 €

La société ROSA est un nouveau client douteux pour l'année N. La société BOCANA constitue une dotation à hauteur de 40 % de la dette.

La créance de la société RITA est totalement irrécouvrable en N.

Enregistrez les écritures de régularisation nécessaires.

6) L'entreprise BOCANA a procédé à l'acquisition d'une machine outil le 30/03/N. La date de première mise en service est le 15/04/N.

Cette machine outil a été facturée 40 000 € HT (39 000 € + 1 000 € de frais d'installation).

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire sur 5 ans. La valeur résiduelle en fin de période est estimée à 7 000 € HT.

Après avoir décrit les modalités de calcul de la première annuité au 31/12/N, présentez l'écriture comptable au 31/12/N.

Exercice n° 4:

Pour les besoins de l'exercice, on considère que l'entreprise a une activité régulière sur 360 jours.

Vous disposez des données suivantes concernant la société MIX :

<i>Éléments</i>	<i>Montant</i>
Chiffre d'affaires HT	1 700 000
- Coût variable	1 200 000
Marge sur coût variable (MCV)	500 000
- Coût fixe (CF)	200 000
Résultat	300 000

1) Après avoir défini le seuil de rentabilité, indiquez son montant pour la société MIX.

2) Si la société MIX vend des produits en moyenne 50 € HT, combien de produits doit-elle vendre pour atteindre le seuil de rentabilité ?

3) Après avoir défini le point mort, vous procéderez à son calcul.

Exercice n° 5 :

En pages suivantes figure le compte de résultat de la société QUANTUM.

- 1) À l'aide du compte de résultat fourni, présentez les soldes intermédiaires de gestion de la société QUANTUM.
- 2) À l'aide du compte de résultat et selon la méthode choisie, calculez la capacité d'autofinancement de la société QUANTUM.



N° 10167 * 18

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Désignation de l'entreprise : SOCIETE QUANTUM				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	132977	FB		FC	132977		
	Production vendue	{ biens *	FD	15263	FE		FF	15263	
		{ services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	148240	FK		FL	148240		
	Production stockée *					FM	2044		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1290		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2600		
	Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	154174		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	67000		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-2300		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9327		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-740		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	26775		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1589		
	Salaires et traitements *					FY	11275		
	Charges sociales (10)					FZ	5012		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			- dotations aux amortissements *		GA	2885	
					- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	237		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	121060		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33114		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	500		
	Différences positives de change					GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	2800		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	2400		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5100		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	7500		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4700		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW	28414		

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 136 016

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE



N° 10947 * 16

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE QUANTUM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26925	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2500	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29425	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	22870	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22870	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6555	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4262	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	186399	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	155692	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	30707	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		22870		
Produits des cessions d'immobilisation corporelles			26925	
		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPTION C : Gestion administrative

Questions :

- 1) Qu'est-ce-que le plan national de déontologie ?
- 2) Présentez les différents modes de recrutement sans concours en douane.

Cas pratique : En service, vous avez un accident de la circulation avec un véhicule administratif.

- 1) Quelles démarches devez-vous accomplir ?
 - 2) Qui assure les véhicules administratifs ?
-